



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ADMISSIBILITE
SESSION 2019 - 2020
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE**

Période d'inscription :

Du lundi 8 octobre 2018 au jeudi 8 novembre 2018 à 12 H

Les candidats veilleront à remplir avec le plus grand soin la fiche d'inscription

Dossier à transmettre au Rectorat - Division des Examens et Concours

- Décret n° 2015 - 885 et arrêté du 20 juillet 2015 ;
- Circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

I – ETAT CIVIL

NOM DE FAMILLE (*nom patronymique*) :

NOM D'USAGE (*nom d'époux ou d'épouse*) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Fixe : Portable : **Adresse électronique** :

Diplôme le plus élevé :

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

CORPS* : **Date de titularisation** :

ou date du C.D.I.* :

Ancienneté au 31 août 2018 : (cf. I-Prof)

Affectation actuelle : collègue - lycée - autre :

Niveau de classe :

*Les contractuels en C.D.I bénéficiant de 5 ans de services effectifs dans un établissement public secondaire peuvent s'inscrire

III – CALENDRIER DES PIÈCES A FOURNIR A LA DEC3 :

Adresse pour la transmission des documents :

**Rectorat - Division des examens et concours – les Hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER
DEC3 – pour le dépôt des documents porte 131 (niveau 1).**

- **1/ Documents à expédier à la DEC3, par courrier, au plus tard le vendredi 9 novembre 2018**
(le cachet de la poste faisant foi) :
 - Le dossier d'inscription
 - Une photocopie de l'arrêté de titularisation ou du contrat de C.D.I. ;
 - Un Etat des services ;
 - Une photocopie de la pièce d'identité ;
 - Deux enveloppes à fenêtres format (22 x 11) affranchies au tarif en vigueur.

- **2/ Le rapport d'activité et les rapports d'évaluation seront remis au bureau de la DEC3 porte 131 au plus tard le lundi 7 janvier 2019 jusqu'à 12 H (dernier délai).**

NB : à prévoir les heures d'ouverture du Rectorat ainsi que les congés.

▪ **Présentation :**

Le rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (notices de notation administrative et rapports d'inspection pédagogique) transmis en **5 exemplaires papier** :

- Le texte du rapport d'activité sera dactylographié dans la police de caractères Arial 11, avec interligne simple sur page A4 ;
- Les documents mis en annexe devront comporter 4 à 5 pages maximum ;
- Les documents audiovisuels seront remis sur clef USB ou DVD. Le candidat devra prévoir le matériel numérique nécessaire à la présentation des documents (vidéoprojecteur...).

Fait à le Signature de l'intéressé(e)